MEMORANDUM D'ENTENTE SUR LES ECHANGES ET LA COOPERATION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE CHINOIS ET L'UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE

Le 22 octobre 2009, le chef du Département international du Comité central du Parti Communiste Chinois (PCC) WANG Jiarui s'est entretenu avec le Secrétaire Général de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), Xavier BERTRAND, en visite en Chine sur l'invitation du Parti Communiste Chinois. Ils ont procédé à un large échange de vues sur les relations entre les deux partis, entre les deux pays ainsi que sur les questions domestiques et internationales d'intérêt commun.

Les deux parties sont parvenues à la conclusion que les relations entre les partis doivent apporter une contribution importante au développement des relations sino-françaises. La présente visite en Chine effectuée par le Secrétaire Général Xavier BERTRAND à la tête d'une délégation de l'UMP, revêt une signification d'importance capitale dans l'histoire des échanges entre PCC et UMP et marque ainsi l'inauguration officielle du dialogue entre eux.

Les deux parties sont d'avis que, sur la base des principes d'indépendance et d'autonomie, d'égalité complète, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, le PCC et l'UMP développeront activement des échanges afin d'améliorer la connaissance mutuelle, élargir le consensus, renforcer la confiance réciproque, approfondir l'amitié, promouvoir la coopération et assurer un développement sain, stable et à long terme des relations sino-françaises.

Pour orienter le développement des échanges entre PCC et l'UMP : les deux parties conviennent de ce qui suit par la signature du présent mémorandum d'entente :

- Article 1 : Les deux parties développeront des contacts réguliers et échangeront des points de vue de manière approfondie sur les questions d'intérêt commun, à savoir la situation de leur parti et de leur pays respectif, les relations sino-françaises, la situation internationale et les expériences de gestion des affaires de l'Etat et du parti, etc… A partir de 2009, PCC et UMP organiseront un dialogue une fois tous les deux ans, alternativement dans leur pays respectif. Les sujets dudit dialogue seront fixés en fonction de la volonté et des impératifs des évolutions de la situation.

- Article 2 : Les deux partis organiseront régulièrement des échanges de délégations. Ils veilleront à favoriser les contacts entre les hauts dirigeants, les hommes politiques, les parlementaires et les jeunes cadres des deux partis.

- Article 3 : Les deux partis œuvreront à promouvoir les échanges entre les "think-tanks", les experts, les organisations civiles et mèneront des recherches sur les questions d'intérêt commun sous forme de colloques ou de conférences.

- Article 4 : Les deux partis favoriseront par leurs propres canaux la coopération entre les collectivités territoriales chinoises et françaises dans le domaine économique, commercial, scientifique, technologique et culturel.

- Article 5 : Les deux partis confieront l'organisation de ces échanges respectivement au Département international du Comité central du PCC pour la partie chinoise et au Département des Relations internationales de l'UMP pour la partie française.

- Article 6 : Le présent mémorandum d'entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux partis pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Il peut être dénoncé par l'un ou l'autre parti avec un préavis d'un an.

- Article 7 : Le présent mémorandum d'entente est réalisé en deux exemplaires originaux, chacun rédigé en chinois et en français. Les deux versions sont authentiques.

Fait à Beijing,
Le 22 octobre 2009

WANG Jiarui
Chef du Département International
du Comité central
Parti Communiste Chinois

Xavier BERTRAND
Secrétaire Général
Union pour un Mouvement Populaire